

**PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE
2016 - 2019****PRESENTATION**

Conjuguant depuis de nombreuses années des convictions humanistes au service d'un territoire en constante évolution urbaine et sociale, la ville de Lormont s'est engagée au delà de ses obligations légales et avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, dans une politique éducative volontariste visant à accompagner le développement d'individus autonomes, éclairés et désireux de « bien vivre » ensemble dans le respect de leur environnement.

Cette détermination est formalisée depuis 1999, au sein d'un projet éducatif local : **Projet Territorial Éducatif Lormontais (PTEL)** ayant pour stratégie, de développer un processus d'éducation globale, sur tous les temps de vie, appelant à la contribution concertée de tous les acteurs, agissant en cohérence et en complémentarité les uns envers les autres.

L'analyse de la réforme de l'aménagement des rythmes de l'enfant a démontré qu'elle s'inscrivait dans les ambitions portées par la ville au sein du PTEL et conduit au projet d'appliquer cette nouvelle mesure lors de la rentrée scolaire 2013/2014.

La mise en œuvre du volet éducatif de la réforme, formalisée par le PEDT, **s'intègre donc dans le PTEL** comme l'un de ses domaines d'intervention.

Le PEdT initial 2013 – 2016 :

L'élaboration du PEDT par la ville s'est engagée au départ à l'issue d'une phase de concertation avec les référents locaux de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves et les acteurs éducatifs locaux.

L'architecture du projet définitif s'est déclinée autour de trois orientations évaluables faisant référence aux contenus des actions menées en direction des familles, aux moyens mis à disposition et au mode d'organisation mis en œuvre par les acteurs concernés par ce projet.

La phase de concertation préalable a donné lieu à des rencontres régulières entre la ville et l'Éducation Nationale, afin de définir les **points de convergence et d'articulation entre les orientations spécifiques de chacun, déclinées dans le PTEL et le socle commun de compétences.**

La réflexion s'est ensuite centrée sur les caractéristiques des activités qui seront proposées et qui devront :

- Respecter les rythmes biologiques de l'enfant et lorsqu'elles sont situées avant une phase d'enseignement, permettre à l'enfant d'être dans les meilleures dispositions d'apprentissage
- Ne pas revêtir un caractère scolaire, afin de ne pas « faire l'école après l'école »
- Impliquer tous les acteurs concernés dans la démarche : enfants, parents, enseignants, éducateurs, animateurs, personnels de service, ...
- Développer une offre diversifiée et équitable sur le territoire
- Garantir la qualité des contenus et des encadrements en cohérence avec les exigences des temps d'enseignement : projet de charte d'encadrement définissant les postures à tenir lorsqu'on intervient auprès d'un enfant, quelque soit son statut.
- Définir des repères éducatifs repérables par chaque acteur (intervenant, enfant, parent,

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

enseignant, ..) et répondant aux orientations du PTEL : projet de fiche d'activité déclinant les composants éducatifs de l'action

- Offrir une forme large de contextes éducatifs ou parcours, au sein desquels les enfants pourront s'inscrire en fonction de leurs goûts et de leurs attentes.

Cinq parcours ont été imaginés, répondant à ces exigences et aux potentialités du territoire :

- **Bien dans mon corps** (activités sportives,-expression ...)
- **Graine d'artiste** (musique, arts plastiques, dessin, chant, lecture, poterie, danse, théâtre...)
- **J'explore mon environnement** (découverte de la ville et du monde, jardins, soins animaux, multimédia, solidarité internationale...)
- **Les sens en éveil** (goût/odorat, alimentation nutrition, musique, poterie, pâte à modeler, jardin des 5 sens...)
- **Je me détends en jouant** (lecture, jeu, écoute musique, repos, ...)

Enfin, l'organisation opérationnelle reposera sur les principes prioritaires suivants :

- Responsabilité globale des activités périscolaires assurée par la ville
- Recherche de dynamiques de projets de micro territoires autour des écoles
- Déclaration des sites de projets de micro territoires en ALSH
- Désignation d'un directeur d'ALSH par micro territoire

Enfin, la déclinaison opérationnelle du Projet Educatif au travers de chaque Projet pédagogique de site, a identifié les objectifs éducatifs communs suivants :

Autonomie – Responsabilité – Altruisme

PEdT 2016 – 2019, continuité et ajustements issus des premiers bilans :

A l'issue de la troisième année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des Temps d'Activités Périscolaires, nous pouvons faire un **bilan très positif** et l'évaluation suivante :

La population scolaire a progressé de 10 % en trois ans, en même temps les effectifs d'enfants inscrits aux TAP ont progressé de 79 % et présents tous les soirs de 146 % **démontrant une forte attractivité de l'offre municipale**. Elle s'appuie sur un Projet Éducatif de qualité, articulé autour de la notion de parcours, proposant des ateliers diversifiés, ouverts sur l'environnement de l'enfant et appuyé sur des intervenants et opérateurs sélectionnés pour l'adaptation de leur offre au projet recherché. De véritables projets pédagogiques de sites d'accueil ont été mis en place par une équipe d'animateurs étoffée, avec des objectifs éducatifs communs autour des valeurs d'**autonomie, de responsabilité et d'altruisme**. Les contenus éducatifs ont une visée d'ouverture d'esprit et de valorisation des enfants, et non de spécialisation de pratique. **Ces apports de compétence et de savoir être, se veulent complémentaires à l'action de l'école et des apprentissage scolaires, ou des activités associatives du territoire.**

Il est juste de souligner aussi la **très bonne implication des familles dans le suivi du fonctionnement des TAP**, preuve en est la forte mobilisation durant la phase de concertation, ou la présence massive lors de la Fête des TAP le 20 mai 2016. Le **lien aux familles reste cependant un des axes forts du développement à venir des TAP.**

Le temps consacré au périscolaire (matin midi soir) est passé de 21h/sem à 25h15/sem. Avec un nouvel aménagement des horaires de la semaine favorisant la disponibilité des élèves pour les apprentissages scolaires. **Les moyens consacrés aux TAP ont fortement progressé**, afin de couvrir d'une part l'augmentation du temps

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

dédié au périscolaire, mais aussi de permettre l'accueil de toutes les familles qui le souhaitent sans véritable barrière tarifaire. Les dépenses ont progressé entre 2012-2013 et 2015-2016 de 66,7 %. Cette prise en charge des dépenses a été rendue possible par un effort conjugué de l'Etat et de la CAF aux côtés de la ville, alors que le tarif aux familles a diminué en valeur absolue. Le total des recettes a progressé de 240 % sur la même période. **La part de financement restant à la charge de la ville n'a quant à elle progressé que de 11 %, pour représenter la moitié des recettes contre les 3/4 avant la réforme.**

L'équilibre financier des TAP est aujourd'hui très bon, compte tenu du volume d'activité que cela représente désormais, mais tient aussi par une forte implication de dotations et prestations.

Il convient aussi de souligner la part importante du **coût de la masse salariale (83 % environ), qui reste pourtant toujours trop juste** pour garantir systématiquement le respect des taux d'encadrement réglementaires, pourtant allégés grâce à la signature du PEDT avec la DDCS et la DSDEN.

Les emplois périscolaires se sont multipliés (environ 50 animateurs enfance) mais beaucoup pour des contrats avec des volumes horaires réduits. Le turn over sur ces postes occupés majoritairement par des jeunes sur de premières expériences professionnelles, est important, fragilisant donc la gestion quotidienne devenue assez lourde.

Enfin à noter aussi une forte volonté de professionnalisation des différents postes (animateurs, intervenants, directeurs de zone...), avec un **rôle particulièrement stratégique pour les 4 directeurs de zone**, véritables garants opérationnels de la politique municipale sur les TAP. Leur fonction d'encadrement intermédiaire de terrain, interface avec les partenaires, enseignants et parents au quotidien fait la force du dispositif, et devrait l'être tout autant sur la pause méridienne à terme.

Feuille de route 2016 2017 avec les pistes d'amélioration repérées :

Travail sur les intitulés des ateliers

Engagement moral des enfants et parents sur l'assiduité aux ateliers

Prévoir du temps en amont et aval de l'atelier pour favoriser les liens animateurs et parents

Prévoir des temps de préparation collectifs à chaque période pour les animateurs

Prévoir des temps de présentation avec enseignants et agents début de chaque période

Mise en place d'un cahier des activités à destination des familles (présentation des contenus)

Prévoir un temps porte ouverte des ateliers à chaque période

Prévoir une restitution des ateliers en fin de période et/ou à LAF

Augmenter l'offre des ateliers très demandés, gestion des listes d'attente (poneys, argile...)

Organiser une communication continue du déroulement des TAP (lien familles), face book, site, espace famille...

Maintenir une programmation équitable et répartie sur les 4 zones.

Inciter certains enfants à s'inscrire à certains ateliers (orientation)

Associer les parents d'élèves aux phases d'inscription, programmation. Trouver la bonne forme.

Changer les conseils de zone, se rapprocher des conseils d'école en forme élargie.

Continuer à organiser la programmation et les projets pédagogiques autour des événements de la ville, (les inscrire dans les conventions et PEDT)

Prolonger et renforcer le plan de formation inter catégoriel.

Développer les usages numériques en supports des projets pédagogiques et ateliers.

Écrire une charte d'utilisation des locaux.

Ouverture d'un site d'accueil supplémentaire le soir sur l'école Leroy.

Organiser à nouveau une réunion de pré rentrée inter catégorielle pour lancer l'année.

Finaliser la charte des intervenants

Maintenir le même découpage de l'année en 4 périodes pour les ateliers (démarrage après toussaint, fin début juin)

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

PRINCIPES ORGANISATIONNELS

Rappel de l'organisation de la semaine :

Horaires des écoles 2016 2017

	lundi, mardi, jeudi, vendredi				mercredi	
	Matin		Après-midi		Matin	
	Ouverture des portes	Heures de Classe	Ouverture des portes	Heures de Classe	Ouverture des portes	Heures de Classe
Maternelles						
Rosa Bonheur Montaigne Maternelle Rostand	08h30	08h40 - 11h40	13h30	13h40 - 15h55	08h20	08h30 - 11h30
Maternelle R Rolland Maternelle Paul Fort Maternelle Condorcet	08h30	08h40 - <u>11h50</u>	<u>13h40</u>	<u>13h50</u> - 15h55	08h20	08h30 - 11h30
Debrat	08h30	08h40 - 11h40	13h30	13h40 - 15h55	<u>08h30</u>	<u>08h40 - 11h40</u>
Eugène Leroy	08h35	08h45 - 11h45	13h15	13h25 - 15h40	08h35	08h30 – 11h30
Elémentaires dont Ecole Verte	08h20	08h30 - 12h	13h50	14h - 15h45	08h20	08h30 - 11h30

Temps de classe de compétence Education Nationale représente 24h/sem

Temps d'Activités Périscolaire de compétence ville représente 26h30/sem dont les 3h/sem de temps libéré lié à la réforme des rythmes scolaires

Lundi mardi mercredi jeudi vendredi 7h15-8h30

Lundi mardi jeudi vendredi de la sortie de classe le matin à la rentrée en classe l'après midi en fonction des écoles (voir tableau ci-dessus)

Lundi mardi jeudi vendredi 15h45-18h30 (élémentaires) 15h55-18h30 (maternelles sauf E. Leroy 15h40)

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

Temps libéré lié à la réforme et TAP :

La ville de Lormont dès son lancement la première année de la mise en place de la réforme (2013), a souhaité donner une ambition allant au delà des seuls heures libérées (3h/sem) et couvrir l'ensemble des plages horaires dites périscolaires dans un seul et même projet éducatif.

Ainsi la démarche de projet périscolaire, offrant de nouveaux contenus autour de 5 parcours, accessibles à tous, couvre les plages horaires périscolaires suivantes :

Lundi mardi jeudi vendredi de 7h15 à l'entrée en classe le matin, de la sortie de classe le matin à l'entrée en classe l'après midi (pause méridienne) et de la sortie de classe l'après midi à 18h30

Mercredi de 7h15 à l'entrée en classe.

La plage horaire du matin est accessible à tous les enfants qui souhaitent s'y inscrire

La plage horaire du midi est accessible aux enfants inscrits à la restauration scolaire. Ils bénéficient désormais d'ateliers gratuits d'une heure selon la programmation faite dans le cadre des TAP (sauf en maternelle).

La plage horaire du soir se décompose elle en deux parties, dont la première correspond au temps libéré par la réforme des rythmes scolaires et les nouvelles OTS (Organisation du Temps Scolaire), et la seconde dans la continuité qui organise la répartition des enfants sur des ateliers des 5 parcours.

Première partie, le temps libéré : Tous les enfants inscrits aux TAP, sont pris en charge à la sortie de la classe par les animateurs du parcours 5 et certains intervenants des autres parcours durant $\frac{3}{4}$ h sur chaque site TAP. Ils sont regroupés, bénéficient d'un temps de goûter collectif (sans coût supplémentaire), et préparent leur orientation sur les ateliers auxquels ils sont inscrits ensuite.

Deuxième partie, les ateliers TAP : Après ces 3/4h sur le parcours 5, ils sont répartis selon leurs inscriptions préalables, sur un des ateliers des 5 parcours (sans coût supplémentaire). Ils y restent jusqu'à la fin de l'atelier. A l'issue ils sont récupérés par les parents ou rejoignent à nouveau le parcours 5 jusqu'à la venue des parents, au plus tard à 18h30. Les enfants qui restent sur le parcours 5 peuvent être récupérés par leurs parents à tout moment.

Bien qu'il soit possible donc d'identifier un temps correspondant au temps libéré de la réforme, le projet TAP de la ville de Lormont englobe toutes les plages périscolaires afin de donner une cohérence éducative globale et équitable sur le territoire. Le projet TAP de Lormont tire sa force dans les contenus et le sens éducatif global, dans la continuité de la journée entière de l'enfant et élève..

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT



ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE TAP PEDT 2016 2019

ECOLES ELEMENTAIRES

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30
lundi	TAP		classe 3h30			restauration scolaire	TAP	classe 1H45		TAP		TAP
						TAP	restauration scolaire					
mardi	TAP		classe 3h30			restauration scolaire	TAP	classe 1H45		TAP		TAP
						TAP	restauration scolaire					
mercredi	TAP		classe 3h			centre de loisirs						
jeudi	TAP		classe 3h30			restauration scolaire	TAP	classe 1H45		TAP		TAP
						TAP	restauration scolaire					
vendredi	TAP		classe 3h30			restauration scolaire	TAP	classe 1H45		TAP		TAP
						TAP	restauration scolaire					

ECOLES MATERNELLES (horaires différents par école cf tableau horaires de classe)

	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30 45 60	15 30
lundi	TAP		classe 3h (ou 3h10)			restauration scolaire		classe 2h15 (ou 2h05)		TAP		TAP
mardi	TAP		classe 3h (ou 3h10)			restauration scolaire		classe 2h15 (ou 2h05)		TAP		TAP
mercredi	TAP		classe 3h			centre de loisirs						
jeudi	TAP		classe 3h (ou 3h10)			restauration scolaire		classe 2h15 (ou 2h05)		TAP		TAP
vendredi	TAP		classe 3h (ou 3h10)			restauration scolaire		classe 2h15 (ou 2h05)		TAP		TAP



TAP global ville 23h30
TAP temps libéré réforme 3h



Temps de classe 24h
Restauration scolaire ville



centre de loisirs

Projet Educatif de Territoire – Les parcours :

Il est désigné sur chacun des parcours un référent municipal, jugé expert de la thématique, dont la fonction sera de recenser les ressources mobilisables sur son parcours afin de les mettre au service des projets pédagogiques de secteur.

Parcours 1 : Bien dans son corps

activités sportives, expression corporelle, jeu de motricité et de coordination, relaxation etc...

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

Parcours 2 : Graine d'artistes

activités arts plastiques, éducation musicale, arts graphiques, photographie, vidéo, chant, danse, théâtre, poterie, lecture...

Parcours 3 : J'explore mon environnement

Citoyenneté, ouverture au monde, découverte de la ville, jardins, soins aux animaux, multimédia...

Parcours 4 : Les sens en éveil

Initiation au goût, écoute musicale, poterie, pâte à modeler, cuisine, jardin des sens...

Parcours 5 : Je me détends en jouant

Jeux, activités libres, repos...

Le détail des activités proposées sur l'année est joint en annexe de ce document.

Le comité de suivi périscolaire co animé ville - EN, servira d'instance transversale de validation des contenus et des offres de service des opérateurs, sur la base d'une charte de qualité.

Modalités d'organisation :

1- Les TAP sont déclarés en ALSH sur les 36 semaines du calendrier scolaire, les lundis mardis mercredis jeudis vendredis de 7h15 à 8h30, les lundis mardis jeudis vendredis de la sortie de la classe à 18h30. Le temps de la pause méridienne est parti intégrante du projet TAP de Lormont, sans pour autant être déclaré ALSH. Le même projet éducatif s'applique sur ce temps jugé déterminant dans la journée de l'enfant.

2- Les écoles de la ville sont regroupées en secteurs géographiques, favorisant la proximité géographique et la continuité éducative, et disposant d'une direction avec une mission unique de direction, et un référent par site d'accueil parmi l'équipe des encadrants (réglementation ALSH) : déclaration en multi sites

Secteur 1 Pôles éducatifs Paul Fort et Romain Rolland

Direction : Pierre COURBIN

4 Sites d'accueil : Paul FORT mate et elem et Romain Rolland mat et elem

Effectif maximum **230** enfants simultanément

Secteur 2 Elémentaires Curie, Condorcet et maternelle Debrat

Direction : Florian DANIA

3 sites d'accueil : Curie, Condorcet elem, Debrat

Effectif maximum **270** enfants simultanément

Secteur 3 Elémentaires Pagnol et Rostand, maternelles Rostand et Leroy, et élémentaire-maternelle

Ecole verte

Direction : Baptiste LAVIGNE

5 sites d'accueil : Rostand elem, Rostand mater, Ecole verte, Eugène Leroy, Pagnol elem

Effectif maximum-**261** enfants simultanément

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

Secteur 4 Elémentaire Camus et maternelles Montaigne, Condorcet et Rosa Bonheur

Direction : Laurence ABDALLAH

4 sites d'accueil : Camus, Montaigne, Condorcet, Rosa Bonheur

Effectif maximum **260** enfants simultanément

3- Chaque secteur organise la répartition des accueils et des activités conformément au projet pédagogique proposé par le directeur, son équipe et le référent de parcours. Des regroupements d'accueil seront possibles en fonction des effectifs d'enfants. La capacité maximale de présence d'enfants est celle de la réglementation ALSH actuelle pour une déclaration en multi sites.

4- Une équipe fixe d'encadrement par secteur (animateurs périscolaires) est mise en place garantissant un accueil continu et systématique des enfants sur toutes les plages horaires concernées, à laquelle s'ajoutent des intervenants municipaux, associatifs ou bénévoles compétents pour animer et encadrer les activités proposées dans les 5 parcours, « bien dans son corps, graines d'artistes, j'explore mon environnement, les sens en éveil, je me détends en jouant ». Chacun des intervenants sera soumis à l'accord de la charte qualité des TAP, garantissant, les contenus, les compétences et qualifications des intervenants. Les bénévoles éventuels seront accompagnés d'un professionnel garant du cadre éducatif du PEdT.

5- L'organisation pédagogique des TAP est sous la responsabilité du directeur de secteur, le contenu pédagogique des activités sous la responsabilité des intervenants retenus après avis du référent de parcours si besoin. Le projet éducatif des TAP est le document unique valable pour tous les sites, seul le projet pédagogique sera spécifique aux secteurs permettant de prendre en compte les ressources de proximité. Chaque site aura un référent d'accueil désigné, relais du directeur sur place.

6- Le pilotage opérationnel des TAP est assuré par la ville, par l'intermédiaire de sa DEJS (Direction Education Jeunesse Sport) selon des modalités de répartition des responsabilités et un calendrier définis spécifiquement (administration, logistique, programmations, référents, management etc...), l'animation pédagogique territoriale du PEdT, est assurée par le comité de suivi périscolaire, issu du PTEL.

7- Le rapport aux dynamiques de micro territoires et l'animation transversale inter direction, est assurée par la DEJS. Cette démarche vise à atteindre l'objectif de mise en place de projets de site, globalisant l'accueil de l'enfant hors temps scolaire et en classe, sur chaque école.

8- La gouvernance globale est celle illustrée par le schéma joint

9- L'articulation avec les dispositifs particuliers qui demeurent (CLAS, accompagnement éducatif, USEP...), se fera sous couvert du PEdT, selon un mode de conventionnement particulier, respectant la logique des structures mais alimentant les parcours pour une parfaite lisibilité des familles.

10- 4 conseils de zone sont mis en place regroupant les représentants élus des parents des écoles, les enseignants désignés volontaires des écoles, le directeur de zone, un chef de service de la DEJS et un élu référent. Il se réunit une fois par an à minima, pour partager et recueillir les informations, échanger sur les modalités d'organisation, adapter et réguler l'organisation, proposer des aménagements ou des activités.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

Les principes généraux des 5 parcours :

Chaque site d'accueil périscolaire bénéficiera des 5 parcours dans l'année, selon des répartitions et des rythmes à définir en fonction, d'une part des enfants inscrits, mais aussi des ressources mobilisées pour organiser les activités.

A minima, chaque site d'accueil doit pouvoir proposer les 5 parcours chaque semaine pour les cycles 2 et 3 (GS à CM2), répartis sur l'année scolaire par période. Le rythme des changements de parcours est fixé selon un calendrier établi en début d'année (4 périodes dans l'année, pour 5 parcours). Le parcours 5 est proposé toute l'année, les parcours 1 à 4 débutent après les vacances de Toussaint et finissent début ou mi juin.

En fonction des ressources mobilisables et des besoins repérés, l'offre d'ateliers dans les parcours pourra aller au delà de ce minimum garanti. Une moyenne de deux ateliers différents en plus du parcours 5 seront proposés chaque soir en élémentaire et un en maternelle. S'agissant de l'accueil des PS, elle se limitera à un accueil souple adapté aux besoins physiologiques de ces très jeunes enfants sur le parcours 5 exclusivement.

L'offre sera adaptée aux besoins exprimés par les familles en veillant à garantir l'ouverture et la diversité.

Chaque parcours doit permettre à la grande majorité des activités proposées par les partenaires, les services ou les parents volontaires, d'y trouver une place dans la programmation annuelle. La qualité et la nature des interventions des opérateurs, seront garanties par le référent de parcours et une charte s'imposant à tous.

Le directeur de secteur est garant du bon déroulement du projet pédagogique de son secteur, et vérifie la présence des intervenants et la prise en charge des enfants conformément aux règles des ALSH.

Un accueil des enfants à la sortie de la classe pour un temps d'appel, de goûter et de répartition dans les ateliers des parcours, se fait sur la première demi heure, par les animateurs TAP. A l'issue de ce temps les enfants sont confiés aux intervenants des ateliers des parcours. Un déplacement en dehors de l'école est alors possible lorsque l'activité le nécessite et que cela est prévu dans la programmation.

La durée de l'atelier dans les 4 premiers parcours est fixée par l'intervenant ou l'opérateur prestataire ou partenaire, sera en moyenne de 1h en élémentaire et 45 min en maternelle, mais ne pourra être inférieur à 45 min et supérieur à 1h30, auxquels des temps de trajet éventuels peuvent se rajouter. Les familles seront informées de la durée de l'activité, et ne pourront récupérer l'enfant qu'à l'issue.

A l'issue de l'atelier d'un parcours, l'enfant pourra basculer sur le parcours 5 sur le site de l'accueil automatiquement en attendant l'arrivée de ses parents.

Pour les enfants présents uniquement dans le parcours 5, les parents pourront récupérer leur enfant à n'importe quelle heure.

Les offres d'intervention de partenaires ou parents ou services pourront se faire tout au long de l'année, pour s'inscrire dans un parcours jugé déficitaire ou répondant à une demande spécifique.

Ce sont les offres de proximité des écoles qui devront être mobilisées en priorité, dans une dynamique de micro projet de territoire.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

L'inscription dans les 4 premiers parcours nécessitera un engagement des familles et de l'enfant sur la durée de ce parcours ou de l'atelier proposé (nombre de séances et durée de la séance)

Le parcours 5, proposé lui systématiquement sur tous les temps d'accueil périscolaire, permettra de laisser la souplesse actuelle aux familles, de venir récupérer son enfant à n'importe quelle heure. Son contenu sera là aussi, préparé structuré et organisé, dans le respect du projet pédagogique rédigé par les équipes d'animation de chacun des sites, couvrant tous les parcours.

La présence au temps d'activités périscolaires vaudra inscription de fait dans un des 5 parcours, au choix des familles.

La nature des activités proposées dans les parcours devra être adaptée à l'âge des enfants et au moment de la journée, dans le respect de ses rythmes biologiques.

Modalités d'inscriptions :

1- Un dossier unique d'inscription des familles aux TAP comprenant :

L'accueil et les activités des lundis mardis mercredis jeudis et vendredis de 7h15 à 8h30

L'accueil et les activités des lundis mardis jeudis vendredis de la sortie de classe à 18h30

2- Les activités de la pause méridienne les lundis mardis jeudis vendredis entre 12h et 14h en élémentaire se font sur place par l'équipe d'animateurs. L'inscription administrative est assurée par l'inscription à la restauration scolaire. Un dossier spécifique d'inscription à la restauration scolaire (1,2, 3 ou 4 jours par semaine) reste en vigueur.

3- Le dossier d'inscription aux TAP permet la participation à toutes les activités proposées lors des TAP matin et soir, et aux TAP de la pause méridienne pour les seuls enfants inscrits à la restauration scolaire.

4- L'inscription annuelle aux TAP et à la restauration scolaire se fait à l'ECG.

L'inscription aux activités proposées dans le cadre des 5 parcours des TAP, se fait sur les lieux d'accueil une fois l'inscription TAP annuelle faite. Cette inscription sur place se fera pour la durée du cycle ou des cycles successifs dans l'hypothèse d'une offre continue d'un parcours à l'année.

L'inscription sur place nécessite l'engagement formelle des familles

5- Communication :

Une plaquette spécifique de communication est mise en place sur l'organisation des TAP, à laquelle s'ajoute une information sur l'espace famille et enfin une information en continu (programmation par période) sur chaque site d'accueil.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

Articulation Temps scolaire et Temps d'Activité Périscolaire :

Les **activités du matin** sont prévues pour être calmes, et permettre à l'enfant de se mettre en route à son rythme, avant d'aborder la matinée de classe.

Le **temps de pause du midi** revisité permettra un plus grand confort sur les temps de restauration et une offre périscolaire enrichie en proposant aux enfants qui le souhaitent des activités d'éveil et de détente favorisant le retour aux apprentissages. Elle prendra en compte le besoin de retour au calme avant la reprise de l'école l'après midi.

Le **Temps d'Activité Périscolaire le soir** dès la sortie de classe, est un temps complémentaire de l'école en proposant, l'initiation et la découverte d'activités au service de l'épanouissement, l'expression, la création, la confiance en soi, l'effort, la détente, l'imagination, la coopération...autant de valeurs éducatives que des parcours thématiques permettront d'organiser pour les enfants volontaires. La première demi heure permettra avec la présence des animateurs, la transition entre la classe et les TAP, temps de détente, de goûter et de répartition dans des ateliers encadrés par les personnels, associations ou opérateurs compétents dans la discipline proposée. La durée de chaque atelier pourra varier entre 45 min et 1h30, laissant la possibilité aussi de profiter de ressources à l'extérieur de l'école si besoin. A l'issue de l'atelier, les enfants basculent automatiquement sur le parcours 5, les parents peuvent alors venir chercher leur enfant jusqu'à l'heure finale du temps périscolaire fixée à 18h30.

Une **articulation des contenus des TAP** est travaillée en lien avec le **socle commun de compétences de l'EN**, et plus spécialement les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative ou la culture humaniste et la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

Ces articulations seront également travaillées lors des conseils de zone.

Ressources mobilisées :

Les services municipaux avec leurs personnels permanents, intervenants sportifs et culturels, animateurs enfance, animatrice santé, animateur environnement.

Les associations sportives, gym, arts martiaux, natation, basket, USEP, tennis...(liste non exhaustive)

Association Didée (centres sociaux) et le Comité de Gestion des Centres de Vacances sur l'accompagnement à la scolarité, ou en qualité d'opérateur TAP.

Opérateurs spécialisés, environnement, citoyenneté, culture, musique, danse, ateliers créatifs, soin aux animaux...(liste non exhaustive)

Parents bénévoles (sur proposition), en accompagnement d'un professionnel de l'animation

La concertation et le suivi en continu du fonctionnement des TAP se font par l'intermédiaire de 4 conseils de zone composés du directeur de zone, d'un cadre de la Direction Education Jeunesse sport, d'un élu référent de la commission municipale Education, des représentants élus des parents d'élèves des écoles, des représentants enseignants volontaires des écoles.

Ces conseils se tiennent une fois par an à minima. Les conseils d'école complètent ces temps d'échange et de co construction, durant lesquels les directeurs de zone sont susceptibles de

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A LORMONT

participer aux côtés du représentant élu de la ville.

Tarifs :

La volonté de déclarer les temps périscolaires (matin et soir) en ALSH, nécessite aussi d'appliquer une tarification en fonction des capacités contributives des familles (quotient familial) demandée par la CAF.

Enfin, la mise en œuvre de la réforme, ne devant pas avoir d'impact financier supplémentaire pour les familles, la ville a décidé de facturer le temps périscolaire à la demi heure de présence, à l'exception des TAP du midi à destination des enfants présents à la restauration scolaire qui restent gratuits, quelle que soit la nature de l'activité proposée. Les prestations (goûters, ateliers) ne font pas l'objet de facturation particulière.

Tarifs de la demi heure d'accueil TAP matin et soir pour la rentrée scolaire 2016 :

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
Quotient familial	≤ 599	$600 \leq QF \leq 999$	≥ 1000	≤ 599	$600 \leq QF \leq 999$	≥ 1000
Tarifs proposés	0 € 12	0 € 15	0 € 18	0 € 22	0 € 25	0 € 28